



REGLEMENT TRIATHLON DU PAYS DE RANCE 2024

Art.1 : Les épreuves

Format	Drafting	Age requis	Nb.places	Départ	Fermeture parc vélo	Temps limites
Triathlon S individuel	Oui	A partir de Cadet	250	10h00	9h30	Natation : 30 min (10h00) Natation + vélo : 1h20 (10h50)
Triathlon 3XS Relais	Oui	A partir de Benjamins	100 équipes de 3*	14h00	13h30	Pas de temps limite

***Chaque équipier court le 3XS en entier**

Temps limite : Au-delà du temps fixé, tout concurrent encore sur le circuit vélo sera disqualifié. Pas de départ sur le circuit course à pied au-delà de cette limite.

Art.2

Toutes inscriptions aux épreuves, engage une prise de connaissance et un respect de ce règlement ainsi que celui de la Fédération Française de Triathlon (Réglementation générale FFTRI 2024)

Chaque concurrent doit faire preuve de respect envers les autres athlètes, les arbitres, les bénévoles et les organisateurs..

Art.3

Les épreuves sont ouvertes aux hommes et femmes licenciés(es) Triathlon 2024 et aux non licenciés(es) Triathlon sur fourniture d'un **certificat médical de moins de 1 an**, attestant la non contre-indication de la pratique du **Triathlon en compétition** .

Pour tous les coureurs :

obligation de présenter la licence 2024 de triathlon, **lors du retrait du dossard** (même si une copie a été fournie au préalable lors de l'inscription).

obligation de fournir un certificat médical « Triathlon en compétition » correspondant à la situation de l'athlète pour les **non licenciés FFTRI** lors du retrait du dossard.

Pour les mineurs, remplir l'**autorisation parentale**.

Licenciés Triathlon : En cas de non présentation de la licence triathlon lors du retrait du dossard ou licence triathlon en cours de validité le jour des épreuves : prévoir un chèque de caution de 100 € à l'ordre de la FFTriathlon, ce chèque sera transmis à la fédération pour contrôle de la licence. Une somme de 10 € sera retenue par la FFTRI pour frais de dossier avant la rétribution du reliquat.

Pass-Compétition : celui-ci est obligatoire si le concurrent est **non licencié FFTRI** ou possède **une licence étrangère ITU**. Le pass compétition devra être complété et réglé lors de l'inscription sur le site Kligego.



REGLEMENT TRIATHLON DU PAYS DE RANCE 2024

Art.4

Les inscriptions se font sur le site internet Klikego avec paiement en ligne, le chronométrage est assuré par Breizh Chrono. La puce fournie doit être portée autour de la cheville gauche durant toute la durée de la compétition. La puce doit être rendue obligatoirement après la fin de la course.

Inscriptions en ligne : <http://www.klikego.com/>

Le coût des inscriptions est de :

S en individuel = 27 euros licencié à la FFTRI + 5€ pass compétition pour les non licenciés FFTRI

XS en relais = 15 euros par équipier licencié à la FFTRI (soit 45€ / équipe)+ 2€ pass compétition pour les non licenciés FFTRI

Le pass compétition sera à régler lors de l'inscription sur Klikego.

A ce tarif, s'ajoute les frais d'inscription en ligne.

Pas d'inscription sur place

Renseignements : dinatri@gmail.com

Art.5

Le bonnet de bain n'est pas fourni par l'organisation.

N'oubliez pas de venir avec votre bonnet de bain personnel ou celui du club.

L'organisation fournit la plaque à vélo et le dossard.

Le dossard doit être visible : de dos durant l'épreuve cycliste et de face durant la partie course à pied.

Le dossard doit être fixé à minima en trois points (sur une ceinture ou sur la tenue).

Art.6

Natation :

- L'athlète doit obligatoirement être capable de nager la distance de l'épreuve qu'il a choisie.
- Le port d'une combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdit si la température de l'eau est supérieure à 24.5°C.
- Les aides à la flottaison sont interdites (plaquettes, tuba, palmes, pull buoy, etc), ainsi que le recouvrement des mains et des pieds.
- Les concurrents doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ.



REGLEMENT TRIATHLON DU PAYS DE RANCE 2024

Art.7

Vélo :

Le respect du code de la route est obligatoire.

Tous les types de vélo sont autorisés sur les épreuves à condition qu'ils respectent les conditions prévues par le règlement de la Fédération Française de Triathlon.

Drafting :

- les vélos type chrono ne seront pas autorisés sur cette course. Les prolongateurs ne sont pas autorisés ainsi que les extensions de guidon sur VTT ou VTC (type Bar-ends)
- Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc..) sont interdites.

Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélo.

En cyclisme, le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée.

L'utilisation de casque audio est interdit durant la compétition.

Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.

La circulation dans le parc doit se faire à pied, vélo à la main, casque fixé sur la tête, sanglé.

L'accès au parc est interdit à toutes les personnes extérieures à l'organisation. L'entrée et la sortie se feront sous contrôle des membres de l'organisation sur présentation du dossard et de la plaque de cadres fixée sur le vélo.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte de vêtements ou équipement du triathlète.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, assistance ou accompagnement.

Art.8

Course à pied :

La tenue de la course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, de bretelles sur les épaules, la tri-fonction ouverte jusqu'au sternum maximum. A 200m de la ligne d'arrivée, la tri fonction doit être remontée.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, assistance ou accompagnement.

L'utilisation de casque audio est interdit durant la compétition.

Art.9

Format 3XS relais en équipe de 3 triathlètes

Sur cette course, **chaque membre de l'équipe court le format XS en complet (natation, vélo, course à pieds).**

Le passage de relais à l'équipier suivant, se fera à la fin du tour de course à pieds. Le relais s'effectuera dans une zone dédiée par le transfert de la puce de chronométrage. Le concurrent suivant devra fixer la puce à sa cheville avant de quitter la zone de relais pour la natation.

Dans le dernier tour de course à pieds, les 3 membres de l'équipe termineront la dernière partie de la boucle course à pieds ensemble. Le rassemblement de l'équipe se fera au niveau de la cale de Taden. La zone sera indiquée.

Chaque relayeur devra porter son dossard.



REGLEMENT TRIATHLON DU PAYS DE RANCE 2024

Art.10

Arbitrage :

Les sanctions seront sans appel et sous forme de « prison » : temps d'arrêt conformément au règlement de la FFTRI.

Tout concurrent fautif n'ayant pas effectué sa pénalité sera disqualifié. Il incombe à l'athlète sanctionné d'effectuer sa pénalité de sa propre initiative sans attendre de rappel de l'organisateur et/ou de l'arbitrage.

2 cartons bleus entraînent une disqualification automatique.

Art.11

En cas de décision préfectorale exigeant l'annulation des épreuves, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

Nous acceptons les remboursements, à hauteur de 75 %, uniquement **pour raisons médicales ou professionnelles**, *document à fournir*, s'ils sont demandés avant le Dimanche 01 Mai 2024. **Après cette date**, en cas de désistement ou d'absence, il n'y aura **pas de remboursement** du coût de l'inscription.

Assurance annulation : le triathlète a la possibilité de souscrire à une assurance annulation lors de son inscription, qui lui permet de se faire rembourser l'engagement dans sa totalité et sans condition jusqu'au 8 mai 2024. Passé cette date aucun remboursement ne pourra être effectué. La somme sera reversée après la date de l'événement.

Art.12

Droit à l'image : Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation au Triathlon du Pays de Rance qui se déroulera à Taden le 26/05/2024 sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les personnes ayant autorité légale sur les mineurs ainsi que les participants majeurs assurent les organisateurs l'événement que ceux-ci s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve.

Art.13

Si les analyses d'eau effectuées, les jours précédents l'épreuve, par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) indiquent que l'eau n'est pas compatible à la pratique de la natation :

- le triathlon S sera transformé en duathlon sprint (5 km /14 km /2.5 km)
- le XS en duathlon XS distance (2.5 km / 8 km / 1.25 km).

Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.